

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Wecker, rue de Münschecker, Fossé des Tanneurs, Rue Boland, rue Hiel, rue des Caves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de renouvellement de la rue. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue de Wecker, rue de Münschecker, Fossé des Tanneurs, Rue Boland, rue Hiel, rue des Caves
Début :	lundi, 31 août 2026 à 07:30
Fin :	mardi, 1er septembre 2026 à 12:00
Motif :	des travaux de renouvellement de la rue
Règlement :	GRE-090-2026

Grevenmacher, le 25 août 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes